



## SOUTIEN PUBLIC À LA RECHERCHE ET VULGARISATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### CADRE

Cette note d'orientation politique contient des recommandations sur les raisons et la manière de soutenir, par l'action publique, la recherche et la vulgarisation en agriculture biologique. Elle présente les différentes options relatives à un tel soutien, ainsi que les exemples de divers pays.

### RÉSUMÉ DES OPTIONS DE POLITIQUES

Les gouvernements peuvent envisager plusieurs approches politiques pour soutenir la recherche et vulgarisation en agriculture biologique.

#### Recherche

- Réserver des financements spécifiques pour la recherche en agriculture biologique mise en œuvre au sein des diverses institutions de recherche agronomique.
- Soutenir la création et le fonctionnement d'institutions spécialisées dans la recherche biologique, dans le secteur public ou privé.
- Appuyer les chercheurs nationaux dans leur démarche de recherche de financements internationaux pour la recherche biologique.
- Définir un agenda de priorités nationales ou régionales en matière de recherche en agriculture biologique.

#### Vulgarisation

- Développer le conseil technique en agriculture biologique au sein du système publique de vulgarisation agricole.
- Subventionner le conseil agricole technique fournit par le secteur privé pour les producteurs biologiques.
- Soutenir les formations sur l'agriculture biologique..

### ARGUMENTAIRE

La recherche scientifique en agriculture biologique, en tant que source d'innovation, est d'une importance cruciale car :

- Elle est vitale pour améliorer la durabilité, la productivité et la compétitivité des systèmes d'agriculture biologique.
- L'absence de solutions techniques biologiques aux problèmes agronomiques rencontrés par les agriculteurs est un des principaux obstacles à la conversion.
- La reconnaissance des avantages de l'agriculture biologique (à la fois par les consommateurs et par les décideurs politiques), nécessite des preuves scientifiques sur les externalités positives associées à ses méthodes de production.

Les budgets actuellement alloués à l'agriculture biologique sont souvent bien en deçà du potentiel considérable



en termes d'innovation dans les systèmes agricoles biologiques.

La vulgarisation en agriculture biologique est indispensable pour disséminer les résultats de la recherche, pour renforcer les capacités des producteurs biologiques à répondre aux nouveaux défis, ainsi qu' à améliorer constamment leurs systèmes de production.

L'agriculture conventionnelle peut, elle aussi, bénéficier des innovations développées en agriculture biologique, et par là même améliorer sa durabilité et sa rentabilité. La gestion intégrée des ravageurs en est un exemple.

Le soutien public à la recherche et à la vulgarisation en agriculture biologique ne nécessite pas forcément des ressources financières nouvelles, mais plutôt un changement dans les priorités de la recherche et du conseil agronomique.

## **DOMAINE D'APPLICATION**

Le soutien public à la recherche et vulgarisation en agriculture biologique est important à tous les stades de développement du secteur, que le secteur soit ou non réglementé. Certaines recherches ont prouvé que la disponibilité du conseil technique en agriculture biologique, par les agents de vulgarisation, est l'un des facteurs qui influencent le plus l'adoption de l'agriculture biologique, notamment au début du développement du secteur. En revanche, l'importance

de la recherche agronomique en agriculture biologique devient le facteur prédominant lorsque le secteur est à un stade plus avancé de son développement.

## **OPTIONS EN TERMES DE POLITIQUES**

### **RECHERCHE**

#### **Intégrer la recherche biologique dans les institutions publiques de recherche agronomique**

Cette approche est intéressante pour les gouvernements ayant des budgets spécifiques pour la recherche agronomique et alimentaire. Un gouvernement peut allouer une part définie de son budget recherche agricole à la recherche en agriculture biologique. Il peut aussi organiser la création de départements ou de programmes et budgets spécifiques sur la recherche en agriculture biologique, au sein des institutions existantes. Certaines de ces actions peuvent nécessiter un cadre législatif.

#### **Soutenir la création et le fonctionnement d'institutions spécialisées dans la recherche biologique, dans le secteur public ou privé**

Certains pays ont un institut de recherche spécialisé, ou un programme national de recherche en agriculture biologique. L'institut spécialisé est dans ce cas le leader dans le secteur de la recherche en agriculture biologique



nationale, mais cela n'empêche pas les autres instituts de recherche, de mener également des recherches sur l'agriculture biologique. C'est le cas par exemple en Suisse, en Tunisie et en Hongrie. Ce rôle de leader dans la recherche biologique peut être rempli par une institution publique ou par une institution non-gouvernementale recevant un financement important de la part de l'État.

Un modèle intermédiaire aux deux modèles ci-dessus, est celui dans lequel une organisation peut coordonner un « centre de recherche virtuel », dans lequel la recherche est en fait mise en œuvre grâce à des collaborations interdisciplinaires entre des groupes de recherche localisés dans différentes institutions et universités. C'est le modèle utilisé au Danemark et en Inde.

### **Appuyer les chercheurs nationaux dans leur démarche de recherche de financements internationaux pour la recherche biologique**

Lorsqu'un gouvernement n'a pas les ressources suffisantes pour financer les besoins nationaux en termes de recherche biologique, il peut envisager cette option. Les gouvernements des pays en voie de développement peuvent inclure des projets de recherche en agriculture biologique dans le cadre de programmes de coopérations qu'ils négocient avec les agences de coopération internationale. Ils peuvent également soutenir l'accès aux financements étrangers, en compilant et disséminant les informations à ce sujet auprès de leurs

chercheurs. Un inconvénient de ce type de financement est qu'ils sont limités dans le temps, et ne permettent pas la continuité en matière de recherche nationale en agriculture biologique.

### **Définir un agenda de priorités nationales ou régionales en matière de recherche en agriculture biologique**

L'agenda de priorités nationales pour la recherche en agriculture biologique devrait être établi à travers un processus participatif impliquant les différents acteurs du mouvement biologique. Le processus participatif peut être coordonné par le secteur non-gouvernemental (par exemple par l'association nationale de l'agriculture biologique), avec le soutien du gouvernement, ou coordonné par le gouvernement lui-même. Le gouvernement peut utiliser les résultats de ce processus pour orienter les priorités de financement dans son budget pour la recherche.

## **VULGARISATION**

### **Développer le conseil technique en agriculture biologique au sein du système publique de vulgarisation agricole**

Pour cela, la première priorité sera de former les agents de vulgarisation agricole, et de s'assurer qu'ils aient une attitude positive et les compétences nécessaires aux systèmes de production biologique. On peut aussi envisager le recrutement de nouveau



personnel déjà spécialisé dans le conseil en agriculture biologique, ou l'utilisation de conseillers agricoles du secteur privé (consultants), pour renforcer les effectifs dans une période transitoire.

### **Subventionner le conseil agricole technique fourni par le secteur privé pour les producteurs biologiques**

S'il n'est pas possible ou souhaitable de fournir un service public de conseil agricole en agriculture biologique, les gouvernements peuvent choisir de subventionner le conseil agricole dispensé par le secteur privé. La conception du programme de subvention peut être telle qu'elle assure au moins l'équité en termes d'accessibilité et de coût, avec les producteurs conventionnels bénéficiant du service de vulgarisation agricole public.

### **Soutenir les formations sur l'agriculture biologique**

Les gouvernements peuvent directement organiser un programme de formation, ou fournir des financements à des organisations non gouvernementales, ou même à des entreprises, pour dispenser ces formations. Les formations peuvent prendre la forme d'ateliers pratiques et de cours de courte durée. La méthode des champs-écoles s'est également révélée efficace, par exemple au Swaziland, aux Philippines et en Tunisie. Les pays en voie de développement peuvent

aussi inclure ces types de formations dans le cadre de projets de coopération internationale.

### **EXEMPLES DE DIFFÉRENTS PAYS**

#### **Cuba**

Lorsque Cuba a adopté l'agriculture biologique comme sa politique agricole principale dans les années 90, le gouvernement a mis en place des programmes de recherche qui ont posé les bases de l'autosuffisance alimentaire nationale par l'agriculture biologique. Cuba a conduit un grand nombre d'expérimentations sophistiquées, ayant abouti à des innovations pertinentes pour les systèmes biologiques, notamment sur les intrants, les pesticides biologiques et l'utilisation de la fermentation. Le ministère des Sciences, de la technologie et de l'environnement (CITMA) a donné la priorité aux thèmes de recherche biologiques, en approuvant des projets de recherche sur les thèmes de la diversification, de l'agroécologie, de l'agriculture biologique, etc. L'institut Alejandro de Humboldt de recherche fondamentale sur l'agriculture tropicale, est l'acteur principal en matière de recherche biologique, mais presque tous les centres de recherche agricoles et toutes les universités agricoles de Cuba sont impliqués dans la recherche biologique.



Les résultats des recherches sont incorporés dans le conseil agricole dispensé par le Directeur de la science et technologie du Ministère de l'agriculture qui supervise les différents acteurs gouvernementaux, académiques et non-gouvernementaux, dispensant du conseil agricole. Ce directeur s'assure que ces différents acteurs utilisent l'information la plus à jour disponible et fournissent des recommandations cohérentes.

Cuba est une destination prisée pour les visites d'échanges avec d'autres pays souhaitant s'informer sur les innovations agronomiques pour les systèmes d'agriculture tropicale, et s'inspirer du système Cubain en matière de liens entre la recherche et le conseil agricole.

#### **Maroc**

En 2011, le gouvernement a signé un contrat programme public-privé avec la filière biologique représentée par AMABIO, (l'association Marocaine pour l'agriculture biologique) dans laquelle le gouvernement s'engage à allouer 3,6 Millions d'euros d'argent public pour soutenir la recherche biologique, et 1,8 Millions d'euros pour soutenir la vulgarisation biologique (formation des agriculteurs). Le contrat programme couvre la période 2011-2020.

#### **Egypt**

Le gouvernement soutient la recherche en agriculture via son Centre sur la Recherche Agricole (ARC) et dans les universités. Au sein de l'ARC, le Central Laboratory for Organic Agriculture (CLOA) a été mis en place spécialement pour la recherche en agriculture biologique. Ses recherches portent sur la production de plusieurs cultures, notamment les légumes et fruits. Le centre a aussi un service de vulgarisation agricole biologique.

#### **Inde**

Le Conseil Indien pour la recherche agricole, (Indian Council of Agricultural Research, ICAR), a démarré en 2004 un projet de coopération sur la recherche biologique entre 13 centres répartis dans différentes régions agro-écologiques du pays. Depuis, ces centres de recherche ont travaillé sur le développement d'itinéraires techniques pour différentes cultures et systèmes de cultures en agriculture biologique. En 2016, le gouvernement a décidé de créer l'Institut national de recherche en agriculture biologique au Sikkim. De plus, le gouvernement de la Province de Gujarat a mis en place la première université exclusivement dédiée à l'enseignement et la recherche en agriculture biologique.



### **Chine**

L'administration en charge de la certification et des accréditations (CNCA) a mis en œuvre un programme de zones de démonstration sur l'agriculture biologique. En 2015, l'administration avait déjà accepté 7 départements et 30 autres étaient en demande d'acceptation. De plus, le Ministère de la protection de l'environnement a un programme de fermes de démonstration biologiques qui comptait déjà 150 fermes en 2015. Dans la province de Taiwan, le conseil de l'agriculture biologique avait aussi mis en place 8 équipes de recherche et équipes de vulgarisation en agriculture biologique.

### **Bhutan**

Un programme de renforcement des capacités des agriculteurs est mis en œuvre directement par le Programme national de l'agriculture biologique (NOP) du Ministère de l'Agriculture. Depuis 2008, ce NOP a formé directement 259 fonctionnaires du Ministère de l'agriculture (y compris le personnel du NOP et les agents de vulgarisation agricole), en formation de formateurs. Ces formateurs ont ensuite eux-mêmes formé les agriculteurs.

### **Swaziland**

Le gouvernement a soutenu un projet financé par l'UE visant la formation de 1200 paysans aux techniques de l'agriculture biologique, ainsi que la mise en place de 6 champs-écoles avec 12 techniciens agricoles formés en agriculture biologique.

### **Canada**

La province du Québec soutient de manière importante la recherche et la vulgarisation en agriculture biologique. Le Québec a un site de recherche de 200 ha intitulé la Plateforme d'innovation en agriculture biologique, créé en 2012 avec un financement public de 10 million d'euros. Il existe un programme de soutien public facilitant l'accès des agriculteurs biologiques au conseil technique: ce programme rembourse jusqu'à 85 % du coût des services de conseil.

### **Suisse**

FiBL est un organisme de recherche privé, spécialisé en agriculture biologique, dont 50% des financements proviennent de fonds publics (environ 8 Millions d'euros en 2014). Trois autres centres de recherche nationaux sont aussi impliqués depuis de nombreuses années dans la recherche biologique. L'un d'entre eux, Agroscope, dédie environ 16% de son budget annuel à la recherche biologique. Certaines universités publiques conduisent aussi des recherches en agriculture biologique. La vulgarisation agricole est étroitement liée à la recherche. Le service de conseil technique du FiBL coordonne le conseil en agriculture biologique depuis 1977, mais reçoit des financements publics de la part des collectivités régionales. En outre, le gouvernement fédéral finance des conseillers spécialisés en agriculture biologique au sein du service général de conseil agricole.



### **Danemark**

Le développement d'un agenda de recherche ambitieux au Danemark, peut être attribué à un dialogue collaboratif entre le secteur biologique et les institutions gouvernementales, en particulier le Ministère de l'Alimentation, l'agriculture et de la Pêche, et un engagement public de promouvoir la recherche en agriculture biologique dans la stratégie nationale de recherche agricole. Dans ce contexte, le Ministère a créé le Centre Danois de Recherche en Agriculture Biologique (DARCOF) en Septembre 1995, et lui a alloué un budget de recherche et développement de près de 13 Millions d'euros pour la période 1996-1999. Le DARCOF a été conçu comme un centre « virtuel » dans lequel chaque scientifique restait basé dans son propre institut tout en travaillant en collaboration avec des collègues d'autres instituts. Environ 100 chercheurs de 20 instituts de

recherche ont été impliqués dans les programmes de recherche du DARCOF. En 2008, le Ministère a décidé de faire évoluer le centre pour en faire le Centre de recherche international sur l'agriculture biologique, et a donc fondé ICROFS (International Center for Research in Organic Food Systems). Aujourd'hui ICROFS mène non seulement des programmes de recherche internationaux, mais est aussi engagé dans la dissémination d'informations aux niveaux national et international. Au niveau international, il gère la plateforme « organic eprints », qui est la plus grande base de données pour les documents scientifiques sur la recherche en agriculture biologique. Ces documents sont disponibles en lignes sous un format accessible à tous. Les archives contiennent plus de 13 000 publications de divers pays, et comptent plus de 23 500 utilisateurs.

**Cette note d'orientation politique a été rédigée par IFOAM - Organics International**  
[www.ifoam.bio/en/global-policy-toolkit-public-support-organic-agriculture](http://www.ifoam.bio/en/global-policy-toolkit-public-support-organic-agriculture)